

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE HINA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

HINA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 003 /AONO/C/HINA/CIPM/2025 DU 21 JAN 2025,
POUR LA CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE SOLAIRE PASTORAL DANS LES LOCALITES HOUVA
MOFOU DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE
L'EXTREME-NORD.

1. Objet :

Dans le cadre de la mise en œuvre des Projets d'investissement, le Maire de la Commune de HINA (Maître d'Ouvrage) lance pour le compte la Commune de HINA, un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction D'UN (01) forage équipé de pompe à énergie solaire à HOUVA MOFOU dans la Municipalité de HINA, Département du Mayo Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes :

Pour chaque forage :

- Etudes géophysiques, hydrogéologiques et implantation ;
- Installation de chantier ;
- Réalisation du forage ;
- Développement et pompage d'essai ;
- Analyses et traitement de l'eau ;
- Construction d'un château d'eau en Béton Armé de 7,5m³ avec salle de commande attenante ;
- Aménagement de borne fontaines avec robinets de puisage ;
- Fourniture et pose de la pompe ;
- Fourniture et pose des conduites ;
- Construction et installation du champ solaire sécurisé au moyen d'une clôture ;
- La mise en place et la formation d'un comité de gestion pour assurer la pérennité des ouvrages ;
- Fourniture d'une caisse à outils ;
- Mise en service des ouvrages ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des forages. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le MINEPIA, EXERCICE 2025

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de HINA.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Mairie de HINA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **trente mille (30 000) francs CFA** à la Recette municipale de HINA au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

7. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Mairie de HINA, Le ~~5/02 NEUV 7/025~~ à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°~~CO3~~/AONO/C/HINA/CIPM/2025 DU ~~12 JAN 2025~~
POUR LA CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE SOLAIRE PASTORAL DANS LES LOCALITES HOUVA MOFOU, DANS LA COMMUNE DE HINA, DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme à modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale d'validité des offres et d'un montant **quatre cent mille (400 000) francs CFA**. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément à stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le **12 FEV 2025** à 11 heures précises dans la salle délibération de la Commune de HINA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt et un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation desdits travaux est de trois mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de contrat.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet 48 heures après l'ouverture des plis;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de la caution de soumission.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur dans le domaine indiqué ;
- d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) N'avoir pas abandonné un chantier au cours de trois dernières années.

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **35 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation générale sur **3 critères** ;
- b) Expérience générale de l'Entreprise sur **1 critère** ;

- c) Expérience dans les travaux similaires sur **1 critère** ;
- d) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **4 critères** ;
- e) Moyens logistiques sur **3 critères** ;
- f) Le matériel de chantier à mobiliser sur **5 critères** ;
- g) Le matériel de sécurité sur **4 critères** ;
- h) La méthodologie d'exécution sur **0,5 point**;
- i) Organisation et déroulement du Projet sur **0,5 point** ;
- j) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **2 critères**.

14. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de HINA, Maître d'Ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres. Aucune entreprise ne saurait être attributaire de plus d'un lot.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Mairie de HINA.

HINA, le 21 JAN 2025

Le Maire



Ampliations:

- PREFET /MT (pour information)
- DDMAP /MT (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- FEICOM/EN (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire).